



HAL
open science

Eloquentia popularis et conduites symboliques des orateurs à la fin de la République, problèmes d'efficacité

Jean-Michel David

► **To cite this version:**

Jean-Michel David. Eloquentia popularis et conduites symboliques des orateurs à la fin de la République, problèmes d'efficacité. Quaderni Storici, 1980, 12, pp.171-211. hal-01127682

HAL Id: hal-01127682

<https://hal.science/hal-01127682>

Submitted on 7 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

"*Eloquentia popularis*" et conduites symboliques des orateurs de la fin de la République: problèmes d'efficacité

Cicéron emploie quelquefois certaines expressions qui laissent supposer que ceux qui s'adressent au peuple, ont tendance à employer un style particulier: *oratio popularis, eloquentia popularis, exercitacione et consuetudine dicendi populari et forensi, popularis dictio, populare dicendi genus, locuti populariter* (1). Le mot *popularis* peut avoir ici tous les sens que J. Hellegouarc'h, Ch. Meier, et J. Martin ont bien analysés (2): il désigne aussi bien le discours que l'on adresse au peuple et le discours que tend à le flatter. G.L. Hendrickson et A. Michel ont pourtant montré qu'à partir du milieu du IIe s.a.c., se développe une éloquence du pathétique et de l'émotion populaire et que c'est celle là qu'emploie L. Licinius Crassus quand, en 106, il défend la *lex Servilia Caepionis* qui rend aux sénateurs le jury de la *quaestio de repetundis* (3). Cicéron dit en effet que *populariter tum dicendum fuit* (4). Par commodité, mais sans préjuger de sa nature, appelons la "*eloquentia popularis*" et demandons-nous si elle a un rapport avec le comportement politique que l'on dit lui aussi *popularis* et qui consiste, comme l'a montré Ch. Meier, à prendre en charge ou sinon, à formuler, certaines revendications traditionnelles, s'opposer au Sénat et à la majorité de l'aristocratie, sans pour autant, contester l'ensemble de l'ordre social (5).

Prenons, pour le savoir, la liste que donne Ch. Meier des magistrats romains qui, à un moment ou à un autre de leur carrière, ont adopté cette façon de faire de la po-

litique (6) et examinons deux séries d'indications: les jugements que porte Cicéron sur leur style oratoire (et de Cicéron seulement pour avoir un ensemble homogène) et tous les témoignages qui nous laissent supposer un comportement oratoire particulier. On obtient un tableau que l'on trouvera en appendice et que l'on peut résumer ainsi:

	E.p.	E.n.p.	Indications incertaines	Indications insuffisantes	Totaux
a. Les quatre grands <i>populares</i> classiques	4				4
b. Tribuns de la plèbe <i>populares</i> 1/ plus ou moins explicitement attestés comme <i>populares</i>	5			4	9
2/ autres individus non moins <i>populares</i> que les précédents mais non attestés	17	1+	5	17	40
3/ tribuns qui ont employé des méthodes <i>populares</i> , sans l'être à proprement parler	2	+ T. Annius Milo	2	3	7

c. <i>Populares</i> qui n'étaient pas tribuns de la plèbe	6	+ L. Lici- nius Cras- sus C. Julius Caesar		2	8 (10-2)
d. <i>Principes</i> <i>civitatis</i> <i>populares</i>		1	2		3 (5-2)
e. Individus qui, ultérieu- rement, furent considérés comme <i>popu- lares</i>	1	1	1		3 (5-2)
Totaux	35	3	10	26	74

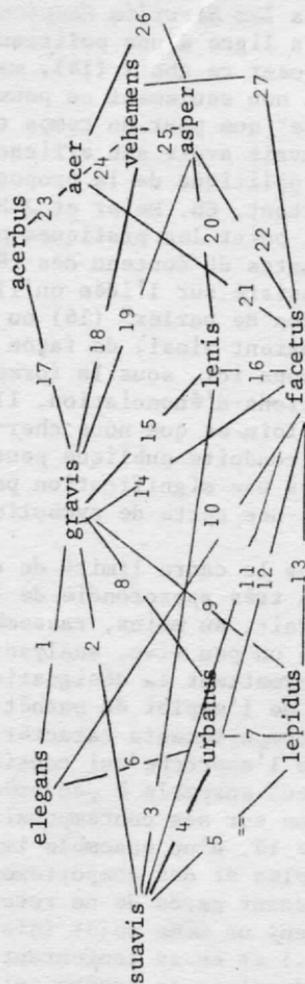
Un peu moins de la moitié des personnages que cite Ch. Meier, appartient donc au champ de l'"*eloquentia popularis*". Cette première donnée est confirmée par le très petit nombre de contradictions apparentes entre une pratique *popularis* et un style oratoire mesuré. Il faut pourtant nuancer ces résultats et les examiner de plus près.

On constate que c'est dans les catégories a., b.1., b.2., et c., qui regroupent les personnages dont l'activité comme *popularis* est la plus claire et la plus constante, que la proportion est la plus forte: 4/4, 5/9, 17/40, 6/8. On s'aperçoit surtout, que, pour un certain nombre d'entre eux, les indices d'"*eloquentia popularis*" apparaissent justement dans le contexte de leur tribunat ou dans celui de leur plus grande activité comme *popularis*: Ti. Sempronius Gracchus, C. Sempronius Gracchus, Ti. Appuleius Saturninus, L. Quinctius, M. Lollius Palicanus, C. Licinius Crassus, C. Memmius, L. Marcius Philippus,

C. Mamilius, L. Flavius, C. Porcius Cato, T. Munatius Plancus Byrsa, Q. Pompeius Rufus et M. Porcius Cato Uti-censis (7). Il faudrait, pour être rigoureux, n'accepter que ces cas-là. Admettons pourtant l'idée que, dans un grand nombre de cas, l'activité politique comme *popularis* s'exprime dans un style oratoire ou un comportement qui se fonde sur le pathétique et sollicite l'émotion populaire. Ajoutons toutefois, que l'adoption de cette conduite n'est ni constante, ni nécessaire. Laissons de côté les cas limites de Cn. Domitius Ahenobarbus, P. Cornélius Scipio Aemilianus et P. Licinius Crassus Dives (8). Remarquons simplement que les qualités que Cicéron leur attribue (*lepos*, *elegantia*) ou les comportements oratoires qui permettent de leur attribuer une éloquence non *popularis*, n'apparaissent pas dans les contextes qui les font retenir par Ch. Meier, mais dans ceux d'une politique anti-*popularis*: censure de Cn. Domitius Ahenobarbus, opposition aux Gracques de Scipion Emilien. D'autres exemples sont plus intéressants. L. Marcius Philippus emploie la véhémence, l'année de son tribunat, en 104, pour proposer une loi agraire (9), et en 91, pour s'opposer à la politique de Livius Drusus et de ses amis (10). Mais certains autres jugements que porte Cicéron sur son style laissent supposer au contraire beaucoup de modération et de calme (11) et peut-être aussi une certaine aptitude à passer d'un comportement à l'autre (12). Le style de l'"*eloquentia popularis*" peut donc être adopté et abandonné. L'exemple de César en est une indication: Cicéron insiste sur l'élégance de son style, mais l'épisode de la *laudatio* de Iulia montre qu'avec l'image de Marius, il savait produire des objets émouvants. L'attitude de T. Annius Milo le montre elle aussi: il n'hésite pas, en 54, à se jeter aux pieds des juges pour les supplier d'acquitter M. Aemilius Scaurus, mais refuse de le faire pour lui-même en 52. L'exemple de L. Licinius Crassus est encore plus révélateur. Son intervention en faveur de la fondation de la colonie de Narbonne incite Ch. Meier à le retenir, mais les mots que Cicéron emploie pour évoquer le discours qu'il prononce à cette occasion, ne donnent pas l'impression d'une grande fougue: *exstat in*

eam legem senior, ut ita dicam, quam illa aetas ferebat oratio (13). A l'inverse, il adopte un style oratoire *popularis* pour défendre, en 106, la *lex Servilia Caepionis* qui se situait, pourtant, dans la ligne d'une politique adverse. La situation devait imposer ce choix (14), mais qu'il fut possible, signifie que non seulement on pouvait n'adopter l'"*eloquentia popularis*" que pour un temps très limité, mais qu'en plus elle pouvait avoir son efficacité propre, indépendante du contenu politique de la proposition. Et c'est là un point important. Ch. Meier et J. Martin avaient déjà souligné à quel point les pratiques *populares* pouvaient être indépendantes du contenu des réformes (15). Ils avaient même insisté sur l'idée qu'il pouvait ne s'agir que d'une "façon de parler" (16) ou d'une "Gestalt" (17). Ils désignaient ainsi, de façon assez vague, ce que nous saisissons ici, sous la forme d'un style oratoire ou de conditions d'énonciation. Il faut donc que nous allions plus loin et que nous cherchions à comprendre comment une conduite publique peut porter dans ses seules apparences une signification politique et s'intégrer ainsi dans une sorte de symbolique du comportement.

Il n'est guère possible, dans le cadre limité de cet exposé, de tenter une définition très approfondie de l'"*eloquentia popularis*": il faudrait, au moins, rassembler tous les témoignages d'éloquence un peu vive, analyser les champs sémantiques qui en permettent la désignation, reprendre les théories antiques de l'emploi du pathétique, et établir des modèles de comportements caractéristiques. On se contentera donc de l'approche qui consiste à s'appuyer sur le *Brutus*, le seul ensemble à peu près homogène des jugements de Cicéron sur ses contemporains et ses prédécesseurs. On dispose là, d'un ensemble important de qualificatifs des styles et des comportements oratoires. On peut alors, en prenant garde de ne retenir que les associations qui désignent un même objet (discours, action, orateur, etc. ...) et en se contentant d'un nombre limité de lexèmes, dessiner le schéma suivant de leurs compatibilités et incompatibilités:



- 1: §§ 143, 265
 2: § 186
 3: § 259
 4: § 177
 5: § 177
 6: §§ 143, 239
 7: §§ 143, 177
 8: § 143
 9: § 143
 10: §§ 63, 143
 11: § 186
 12: §§ 143, 273
 13: § 143
 14: §§ 143, 158, 164,
 186, 198
 15: § 164
 16: § 164
 17: § 65
 18: §§ 86, 88, 93,
 158
 19: § 164
 20: § 164
 21: § 105
 22: § 164
 23: §§ 136, 221
 24: §§ 86, 105, 107,
 113, 168, 269
 25: § 86
 26: § 86
 27: §§ 105, 158

On s'aperçoit qu'il existe deux pôles de qualités oratoires: celui des qualificatifs *suavis-lepidus-urbanus-elegans*, et celui d'*acer-vehemens-acerbus-asper*, incompatibles entre eux, c'est évident, mais compatibles avec *gravis-lenis-facetus*. Il ne s'agit que d'un sondage et il faudrait faire ce travail avec un vocabulaire plus étendu dans un corpus plus important. Pourtant, si l'on fait la liste de ceux que, toujours dans le *Brutus*, Cicéron situe ainsi dans l'un ou l'autre champ, on constate que les orateurs, disons de la véhémence, sont plutôt soit des *populares*, soit des hommes qu'il cite là parce qu'il fait allusion à leur fonction d'accusateur:

accusateur	comportement
ou	non
comportement	<i>popularis</i>
<i>popularis</i>	

Ser.Sulpicius Galba (§§ 86,89, 93, cf.Münzer, *RE*, n° 58)

s'oppose au triomphe de Paul Emile; obstruction

C.Papirius Carbo (§ 105, cf.Münzer, *RE*, n° 33)

cf.Ch.Meier

P.Cornelius Scipio Nasica Serapio (§ 107, cf. Münzer, *RE*, n° 354)

auteur de la sédition contre Ti. Gracchus

M.Aemilius Scaurus (§ 113)

cité comme accusateur

P.Rutilius Rufus (§ 113)

cité comme accusateur

- L. Calpurnius Bestia (§ 128, cf. Münzer, *RE*, n° 23) *auctor* du rappel d'exil de P. Popilius Laenas
- C. Flavius Fimbria (§ 129, cf. Münzer, *RE*, n° 87) *homo novus*, consul en 104, avec Marius prend les armes contre Saturninus
- M. Iunius Brutus (§ 130) cité comme accusateur
- Q. Servilius Caepio (§ 135, cf. Münzer, *RE*, n° 49) rend la *quaestio de repetundis* aux sé-nateurs
- C. Memmius (§ 136) cité comme accusateur
- L. Memmius (§ 136) cité comme accusateur
- Q. Rubrius Varro (§ 168) cité comme accusateur
- Q. Varius Hybrida (§ 221, cf. Gundel, *RE*, n° 7) cf. Ch. Meier
- Cn. Pomponius (§ 221, cf. Gundel, *RE*, n° 3) marianiste
- M. Pontidius (§ 246, cf. Münzer, *RE*, n° 3)
- T. Postumius (§ 269, cf. Münzer, *RE*, n. 26 et Sumner, *ad loc.*)

P.Cominius cité comme
(§ 271) accusateur

A l'inverse, les orateurs de l'élégance sont plutôt des adversaires des *populares*:

M.Cornelius Ce-
thegus (§ 58, cf.
Münzer, *RE*, n° 92)

C.Sulpicius Gallus
(§ 78, cf. Münzer,
RE, n° 66)

C.Laelius (§ 86,
cf. 295, cf. Münzer,
RE, n° 3)

s'oppose à la *lex*
Papiria

C.Sempronius Tudi-
tanus (§ 95, cf.
Münzer, *RE*, n° 92)

partisan des Sci-
pions, lié à M.
Octavius

C.Sextius Cal-
vinus (§ 130, cf.
Münzer, *RE*, n° 21)

adversaire de
Saturninus

Q.Lutatius Catu-
lus (§ 133, cf.
Münzer, *RE*, n° 8)

participe au soulè-
vement contre Satur-
ninus; syllanien

M.Aurelius Scau-
rus (§ 135, cf.
Klebs, *RE*, n° 215)

Ser.Sulpicius
Rufus (§ 153, cf.
Münzer, *RE*, n° 95)

- Q. Mucius Scaevola (§§ 148, 163, 194, 197, cf. Münzer-Kübler, *RE*, n° 22) défend la *lex Servilia Caepionis*, s'oppose à Saturninus
- C. Titius (§ 167, cf. Münzer, *RE*, n° 7) intervient (?) en faveur de la *lex Fannia*
- C. Iulius Caesar Strabo (§ 177, cf. Diehl, *RE*, n° 135) adversaire des marianistes
- L. Marcius Philippus (§ 186, cf. Münzer, *RE*, n° 75) cf. Ch. Meier combat Saturninus; syllanien
- L. Manlius Torquatus (§ 239, cf. Münzer, *RE*, n° 79) syllanien
- C. Iulius Caesar (§§ 252, 261, cf. Groebe-Klotz, *RE*, n° 131) cf. Ch. Meier
- C. Calpurnius Piso (§ 272, cf. Groag, *RE*, n° 93) gendre de Cicéron, s'emploie à obtenir son rappel
- M. Calpidius (§ 276, cf. Münzer, *RE*, n° 4) intervient en faveur de Cicéron et de Milon
- C. Licinius Macer Calvus (§ 283, cf. Münzer, *RE*, n° 113) adversaire des triumvirs

Ces liaisons sont globales et il ne faut pas en faire une règle. Le voudrions nous, que les cas de P. Cornelius Scipio Nasica Serapio, L. Calpurnius Bestia, Q. Servilius Cae-

pio, dans le premier cas, et de C. Julius Caesar dans l'autre, nous rappelleraient à la réalité. Ces qualificatifs désignent des styles oratoires. Il est aisé et même souhaitable d'en changer. Ceux qui appartiennent aux deux champs, mais pour des objets différents, M. Porcius Cato (§§ 63,65), L. Licinius Crassus (§§ 143,158,203), M. Caelius Rufus (§ 273), P. Licinius Crassus (§ 282) et M. Hortensius Hortalus (§§ 303,317), sont parmi les plus grands. Cicéron lui-même s'y serait situé (18). Bien qu'il renvoie à une tradition, l'emploi du pathétique n'est qu'épisodique et discontinu. Il est donc clair que l'"eloquentia popularis" n'est pas une qualité, mais un comportement que l'on choisit d'adopter pour se donner ainsi, au moins l'apparence d'une prise en charge des aspirations populaires. On peut certes la lier à une défense réelle des intérêts du peuple, mais ce n'est pas obligatoire; l'attitude, la pose que l'on prend, peuvent suffire: elles ont leur efficacité propre.

L'"eloquentia popularis" est en effet, surtout, une force, une véhémence, une rage oratoire qui, développant le simple énoncé du discours, mobilise dans la gestualité, la colère ou la haine. Cicéron l'associe d'ailleurs à l'*invidiae concitatio - oratio* (de Crassus en faveur de la *lex Servilia Caepionis*) *in qua et invidia concitatur in iudicium et in accusatorum factionem contra quorum potentiam populariter tum dicendum fuit* (19) - et elle est la seule méthode que puisse employer un accusateur ou un tribun quand il cherche à compromettre les situations acquises d'un individu ou d'un groupe (20). On peut facilement comprendre ce premier niveau d'efficacité et il ne faut pas s'étonner si les quelques lexèmes choisis pour cette recherche, désignent d'abord les impressions physiques parfois désagréables que peuvent provoquer des discours qui vont jusqu'aux cris et la puissance sonore de ce type d'éloquence. Ils rappellent alors l'agressivité de ceux qui les tiennent mais ils évoquent aussi l'irritation et l'aigreur que pouvaient ressentir ceux qu'ils mettaient en cause (21). On a donc là tout un champ sémantique qui s'établit surtout en termes de perception: c'est un vocabulaire d'auditeurs et de témoins. Mais, il

rejoint aussi certains autres qualificatifs du comportement *popularis* comme *turbulentus*, ou surtout *furor* ou *audacia* (22).

Si l'on élargit alors, dans le *Brutus*, les critères de sélection à tout ce qui peut évoquer ce style oratoire, on relève un certain nombre d'autres orateurs qu'une analyse prosopographique limitée permet encore d'associer à la politique *popularis* (cf. tableau en appendice). Les seuls cas contraires sont en effet ceux de Q. Caecilius Metellus Celer et de L. Cornelius Lentulus Crus. Cet élargissement permet de retrouver des qualificatifs qui, comme les précédents, soulignent la violence de l'expression et de la gestualité oratoire (cf. P. Decius, Sex. Titius, P. Antistius, C. Flavius Fimbria, C. Licinius Macer, Q. Pompeius Bithynicus, P. Autronius, L. Octavius Reatinus, C. Aelius Staienus, C. Cosconius Calpidianus et Q. Arrius). Toutefois, pour quelques autres, c'est l'effet de cette véhémence sur le public qui commande le choix: L. Appuleius Saturninus - *magis specie tamen motu atque ipso amictu capiebat homines* - Cn. Papirius Carbo, M. Marius Gratidianus, L. Quinctius - *minime dignos elegantis conventus auribus aptissimos cognovi turbulentis contionibus* - et M. Lollius Palicanus - *aptior etiam ... auribus imperitorum* -. On doit admettre qu'à la bipolarité des comportements oratoires correspond aussi une dualité des publics, comme si la sensibilité des *turbulentae contiones* répondait au style *turbulentus* et celle des *elegantis conventus* à celui de l'*elegantia*. L'expression *popularis dictio* ou *populare genus dicendi* ne recouvre pas seulement le fait de parler au peuple et d'adopter un comportement qui signifie une prise en charge de ses aspirations. Elle manifeste aussi l'existence d'une sensibilité et d'un mode de perception particuliers qui trouvent sans doute leurs racines dans des formes différentes de vie culturelle (23). Ne forçons pas les termes et n'inventons pas une dualité de cultures, mais admettons qu'il y ait pu avoir un faisceau de réceptivités diverses et que le style pathétique ait pu trouver une grande part de son efficacité dans la rencontre d'un public propre. On a d'ailleurs le sentiment que cette bipolarité des compor-

tements et des réceptivités s'est constituée en tradition. Bien que Cicéron ait eu tendance à l'atténuer (24), elle se retrouve, mais sans bien sûr l'épuiser, dans le cadre théorique des styles littéraires (e.g. asianisme/atticisme) et des normes philosophiques (25). Il n'est pas question ici d'analyser une articulation qui est pourtant d'un intérêt extrême pour l'histoire des idéologies. Remarquons simplement que la typologie de l'éloquence à laquelle nous aboutissons, s'impose d'elle-même à Cicéron quand il écrit le *Brutus*. Quelques orateurs de l'"*eloquentia popularis*" apparaissent en effet, ensemble, bien regroupés dans une série homogène: Q. Pompeius A. f., P. Autronius, L. Octavius Reatinus, C. Staienus, C. L. Caepasii, C. Cosconius Calidianus et Q. Arrius (§§ 240-242). Atticus reproche à Cicéron de citer de tels orateurs, mais celui-ci répond: *...ordinem sequens in memoriam notam et aequalem necessario incurro* (§ 244). On a donc l'impression qu'à l'intérieur de l'ordre chronologique que suit Cicéron (26), le classement s'opère aussi par associations mnémoniques de comportements semblables et fait émerger en quelques occasions la bipolarité de l'éloquence plus ou moins mêlée à celle de l'attitude politique: du côté de la véhémence, Q. Servilius Caepio, C.L. Memmii, Sp. Thorius (§ 136); Q. Sertorius, C. Gargonius, T. Iunius L.f. (§ 180); Cn. Papirius Carbo, M. Marius Gratidianus, L. Quinctius, M. Lollius Palicanus, L. Appuleius Saturninus, C. Servilius Glaucia, Sex. Titius, P. Antistius (§§ 223-226); et du côté de l'élégance, C. Visellius Varro, L. Manlius Torquatus, C. Valerius Triarius (§§ 264-265). Cette dualité de modèles oratoires devait donc structurer le souvenir individuel et sans doute aussi collectif et constituer ainsi une tradition largement faite de souvenirs de silhouettes et de voix d'orateurs.

Nous disposons d'ailleurs de quelques éléments qui permettent de la reconstituer. Il faut laisser de côté les énoncés des discours eux-mêmes. Leur histoire a été faite par ceux qui ont étudié la politique *popularis*. Intéressons-nous plutôt aux formes de l'énonciation qui permettent mieux de saisir les aspects physiques de cette éloquence. On a un premier point de repère dans l'ex-

trême importance que les orateurs de l'"*eloquentia popularis*" accordent à l'*actio*. C. Gracchus, c'est un exemple célèbre, avait recruté un esclave joueur de flûte, pour donner à sa voix le ton qui convenait (27). C'est lui aussi qui, le premier, se mit à déambuler en parlant et à dégager son bras de la toge (28). Il devait être fréquemment imité: la preuve en est, par exemple, le mot de Cicéron à propos de L. Appuleius Saturninus, cité plus haut: *magis specie tamen motu atque ipso amictu capiebat homines* (29), cette *saltatio* à laquelle le tribun Sex. Titius avait fini par laisser son nom (30), ou sans doute aussi, le souvenir qu'avait laissé le tribun L. Quinctius: *facite enim ut non solum mores et adrogantiam eius sed etiam voltum atque amictum atque etiam illam usque ad talos demissam purpuram recordemini* (31). Bref, si l'on ajoute aux mouvements du corps, la hauteur de la voix et le débit accéléré des paroles, on retrouve la silhouette que les qualificatifs tirés du *Brutus*, nous avaient permis d'entrevoir.

À côté de ces formes d'expression, on peut reconstituer certains actes spectaculaires qui, suscitant l'émotion ou l'enthousiasme, pouvaient ensuite être repris par d'autres et se constituer en des sortes de chaînes de comportement. On en a un premier type avec P. Valerius Poplicola et C. Licinius Crassus. L'un et l'autre inaugurent une nouvelle manière de se présenter au peuple. En 509, P. Valerius fait incliner les faisceaux et, en 145, C. Licinius Crassus se tourne vers le forum au lieu de s'adresser aux quelques personnes qui pouvaient se tenir sur le *comitium* et à l'entrée de la curie (32). Il s'agit là de pratiques qui ne visent pas à proprement parler la sensibilité du public, mais qui sont des manifestations symboliques de reconnaissance (33). Elle sont donc comme un acquis juridique et font immédiatement jurisprudence. On ne revient plus, semble-t-il, à la pratique antérieure.

Le fait de produire devant le public une personne ou un objet dont la présence physique permet de susciter une émotion violente, est une autre forme de l'"*eloquentia popularis*". On en a plusieurs exemples: en 111, C. Memmius produit Jugurtha; en 98, M. Antonius dénude la poitrine de M'. Aquilius; en 71, M; Lollius Palicanus produit l'

homme que Verrès a fait battre de verges; en 69, C. Iulius Caesar profite de la *laudatio* de Iulia pour montrer l'image de Marius; en 52, T. Munatius Plancus Byrsa et Q. Pompeius Rufus exposent le corps de Clodius (34). Ce devait être une pratique extrêmement fréquente et qui devait s'être constituée en tradition (35). Ainsi, lorsqu'Hortensius reproche à Cicéron d'avoir produit l'orphelin Iunius que Verrès avait ruiné, il le fait en renvoyant explicitement à la typologie *popularis* du comportement oratoire: *Hic etiam priore actione Q. Hortensius pupillum Iunium praetextatum venisse in vestrum conspectum et stetisse cum patruo testimonium dicente, quaestus est, et me populariter agere atque invidiam commovere, quod puerum producerem clamitavit* (36). Peu importe l'objet, le contexte ou l'intérêt même du geste de Cicéron, ce qu'Hortensius lui reproche, c'est d'avoir adopté une pratique qui l'insère dans une chaîne de comportements assez claire pour pouvoir être dénoncée.

La mise en série est encore plus nette dans le cas de la *miseratio*. Il s'agit du comportement qui consiste à supplier le peuple ou le jury pour obtenir un acquittement, un vote ou une prise de position quelconque. Le cas le plus célèbre est celui de Ser. Sulpicius Galba qui, en 149, échappe à une condamnation, en implorant le peuple et en lui recommandant ses enfants et son pupille C. Sulpicius Galus (37). Ce procédé était destiné à un très large emploi: un très grand nombre de ceux qui, comme les deux Gracques, Cicéron ou Catilina, se sentaient menacés de mort ou d'exil, l'ont employé (38). Il est même devenu d'usage courant dans les procès et le meilleur exemple qu'on puisse en avoir est la supplication collective des parents et alliés de M. Aemilius Scaurus, le prêteur de 56, accusé de *repetundis* en 54 (39). Pourtant des résistances se manifestent: T. Annius Milo qui n'hésite pas à se jeter aux pieds des juges dans cette affaire, refuse de le faire pour lui même en 52 (40). Il rejoint en cela d'autres exemples célèbres: Scipion Emilien et surtout P. Rutilius Rufus (41). Nous retrouvons là la bipolarité des attitudes oratoires que nous avons dégagée du *Brutus*. C'est ainsi que certains ora-

teurs, les *statarii*, refusent les jeux de l'*actio*: P. Rutilius Rufus est de ceux-là (42). De la même façon, Cicéron fait rejeter par Licinius Crassus les exclamations trop fortes et l'emploi de la flûte (43). On a vu les reproches qu'Hortensius fait à Cicéron. Mais, surtout, ce n'est pas un hasard si T. Annius Milo refuse de supplier ses juges. Face à ses adversaires qui usent du pathétique, il se fige dans l'attitude inverse et s'insère ainsi dans l'autre chaîne de comportements, celle qui peut lui assurer comme une sorte d'identification à ses prédécesseurs et notamment à P. Rutilius Rufus, la grande victime des *populares*.

On en arrive ainsi à ce que les conditions de l'énonciation soient le lieu propice à des procédures d'identification. Rappelons que lorsque César a voulu se faire connaître en accusant, en 77, Cn. Cornelius Dolabella *de repetundis*, il a repris certains passages du discours que C. Iulius Caesar Strabo avait prononcé en 104 contre T. Albucius (44). Lorsque pourtant, il avait voulu rappeler ses liens avec Marius, c'est son portrait qu'il avait montré. Il revendiquait là une légitimité familiale et politique. Mais cette attitude éclaire certains comportements qui, curieusement, sont indépendants du contenu réel des propositions, du sens politique concret des situations et, malgré les liaisons globales que nous avons relevées, de la personnalité de ceux qui s'y livrent. Ils sont donc parfois pour le temps d'un discours, comme une image que l'on donne de soi au public, une tradition que l'on revendique en prenant la posture qui rappellera le souvenir de tel grand ancêtre et qui permettra de s'insérer dans une chaîne d'*exempla* qui justifie et qualifie à la fois (45). On rejoint ainsi les analyses de Ch. Meier et J. Martin pour qui être *popularis*, c'est faire le *popularis*. Mais, comment interpréter l'efficacité de ces pratiques? Celle qui tient à l'excitation des sens et de l'émotion et à la rencontre du pathétique et d'un public qui semble lui être sensible, ne peut suffire quand il s'agit de comprendre comment des comportements indépendants des revendications populaires peuvent leur répondre et assurer une réelle mobilisation.

Pour tenter d'aller plus loin, je reprendrai certaines conclusions d'une autre étude sur le développement de l'accusation populaire (46). La procédure d'accusation populaire est le droit qui permet à n'importe quel membre de la communauté de traîner quelqu'un devant un tribunal et de le faire condamner. Après une phase préparatoire qui a dû commencer avec l'accusation *alieno nomine* de la *lex epigraphica repetundarum*, il a sans doute été introduit dans la procédure des *quaestiones perpetuae* par la *lex Mamilia*, puis de façon plus nette par les *leges Serviliae Caepionis* et *Glauciae*. Une grande partie de son intérêt vient de ce qu'il accorde à n'importe qui un droit à la parole qui, en fait, n'appartient qu'aux magistrats. Il permet ainsi à un orateur ambitieux de se qualifier aux yeux du jury et du public et d'obtenir l'expression de la reconnaissance publique par un *praemium* qui le fera progresser dans l'échelle de la qualification civique (47). Il n'est donc pas surprenant qu'avec l'ouverture de ce droit, on assiste à un gonflement du nombre des accusateurs connus et surtout à l'émergence d'orateurs italiens qui, quand ils ne le sont pas, cherchent à devenir citoyens romains. On a donc là un phénomène qui, à un autre niveau, s'apparente à celui de la promotion des *homines novi* (48). Or, avant même de chercher à en comprendre les raisons, on doit constater que tout ceci n'est perçu qu'en termes de conformité ou de non conformité aux normes du comportement public.

L'accusation populaire passe presque obligatoirement par l'emploi de l'"*eloquentia popularis*". Nous en avons déjà eu l'illustration: Cicéron souligne le fait qu'accuser, c'est *invidiam concitare* (49) et une bonne partie des orateurs de ce type n'apparaissent dans le *Brutus* que parce qu'ils accusent. L'emploi des méthodes que nous avons étudiées devaient donc être chose courante pour ces nouveaux venus. Et il est tout à fait remarquable que ce soit à ce niveau que s'est opérée, pour autant que nous le sachions, la prise de conscience de ce phénomène de promotion civique. L'interdiction des rhéteurs latins par les censeurs de 91 doit en effet s'interpréter aussi comme une mesure de répression de ce nouveau

type d'activité. Elle intervient juste après le procès de P. Rutilius Rufus en 92 et surtout, se prend dans un contexte sémantique qui l'associe à la fois à l'emploi du pathétique et à la promotion civique. Lorsque L. Licinius Crassus avait défendu en 106, la *lex Servilia Caepionis* qui, grâce à la *divinatio*, instituait un contrôle sur l'accusation, il avait employé, pour dénoncer la *factio* des juges et des accusateurs, la métaphore qui, chez Aristophane et Théophraste, assimilait le sycophante au chien (50). On se souvient aussi que Cicéron situait explicitement ce discours dans le champ de l'"*eloquentia popularis*" (51). C'est là un premier niveau de prise de conscience du phénomène et il ne se limite pas aux seuls accusateurs, puisque, dans la période qui suit, on retrouve cette métaphore, élargie et modifiée, dans une série de qualificatifs qui vise à la fois les orateurs de la véhémence et les élèves de L. Plotius Gallus (52). La raison officieuse de l'édit de 91 est pourtant la répression de l'*impudentia*. C'est une désignation plus immédiate et plus dénotative de l'émergence d'orateurs nouveaux (53). Il n'est pas surprenant qu'elle apparaisse dans le *De Oratore*, dans un dialogue à destination érudite et philosophique. Mais là encore, même quand le public n'est pas populaire, la perception est pour le moins morale et politique. On peut donc constater une variation des modes de dénonciation: du connotatif au dénotatif, du sensitif à l'intellectuel (54), qui correspond assez bien à la bipolarité des énonciations et des perceptions que nous avons perçues plus haut. Mais ces deux formes de prise de conscience ne s'opèrent de toutes façons que dans le champ des normes morales et politiques que délimitent les intérêts de la communauté.

Rien de surprenant, puisque l'ensemble du phénomène s'y situe lui-même. Certes, mais c'est justement ce qui fait la difficulté. Les revendications des nouveaux orateurs sont politiques, les modes de perception et de répression de leurs activités le sont aussi, mais les causes de ce mouvement ne le sont pas. La volonté de promotion civique de ceux qui deviennent accusateurs trouve ses raisons réelles dans la situation économique et so-

ciale de l'Italie aux IIe-Ier s.a.C. Il faut la relier à la revendication lancinante de la citoyenneté qui pousse les italiens à intervenir d'une façon ou d'une autre dans la vie politique romaine. Les causes de cette revendication ont déjà été bien étudiées et il suffit de rappeler qu'on a souligné tour à tour l'importance de l'*ager publicus* dans son extension et son partage, le rôle des *negotiatores* et de leurs relations avec les chevaliers romains et l'importance des prélèvements militaires en hommes et en argent (55). Or dans tous les cas, il s'agit d'élargir par l'intervention sur le pouvoir politique romain, les moyens d'accès aux moyens de production et à la circulation du produit social. Il est clair en effet, qu'avec les guerres et les conquêtes, l'emprise de Rome s'est accrue sur la terre (par l'intermédiaire de l'*ager publicus*), la constitution et la circulation du capital marchand (par l'intermédiaire des *publica*, de la juridiction des promagistrats) et les valeurs monétaires (par l'intermédiaire des prélèvements fiscaux ou des pillages). On comprend donc aisément que la reproduction sociale des communautés italiennes ait dû passer de plus en plus par le pouvoir politique romain (56). Les aristocraties locales, pour assurer la reproduction de leur statut de domination par la détention des moyens de reproduction (terre, esclaves) et du capital marchand, ou par leur fonction de redistribution au sein de leurs clientèles, ont dû rechercher une intégration accrue dans les relations clientélares romaines (57), ou, comme c'est le cas quand il s'agit des accusateurs, une intervention directe dans la vie politique romaine. Par ailleurs, les citoyens romains ont dû, eux aussi, se trouver dans une situation comparable et l'on peut sans doute, élargir ce schéma à l'ensemble de la politique *popularis*. Malgré tout, le système politique et social romain s'organise autour de deux pôles: clientélaire et civique, qui ne se fondent que dans les *patroni*-magistrats, détenteurs du pouvoir et de la communication avec les dieux. On peut admettre alors, que l'approfondissement des contradictions dues aux guerres et aux conquêtes ait pu investir le pôle civique des revendications que le pôle clientélaire

ne pouvait satisfaire: la terre (lois agraires), la redistribution des richesses collectives (lois frumentaires), le contrôle des magistrats et des promagistrats (lois judiciaires), le contrôle des revenus de la guerre et de l'impérialisme (lois sur les provinces, sur les pouvoirs extraordinaires) et bien sûr le renforcement du mode démocratique de gouvernement (lois sur la *provocatio*, le tribunal de la plèbe, etc. ...) (58). Tout ceci donne au courant *popularis* la force d'expression de revendications populaires réelles. Un schéma de ce genre peut donner un début d'explication à un déplacement des aspirations tel que, sans l'être, elles peuvent se satisfaire d'un comportement symbolique. Il faut sans doute concevoir l'ensemble des relations communautaires ou politiques comme le lieu où se perçoivent, s'expriment et se vivent les contradictions nées de la reproduction sociale, et du même coup imaginer que les rapports sociaux se trouvent réfractés ou médiatisés en rapports politiques (civiques et clientélares).

Il est difficile d'aller plus loin sans changer d'objet d'analyse. On peut pourtant aller à la rencontre de certains chercheurs parmi ceux qui, ces dernières années, se sont intéressés à ce type de difficultés (59). Ceux qui semblent être allés le plus loin en effet, sont ceux qui, se situant dans la problématique marxiste, conservent une priorité à la reproduction des rapports sociaux de production, mais l'inscrivent dans les lieux mêmes où se fixe la conscience sociale (rapports de parenté, religion, politique, etc. ...). M. Vegetti montre, par exemple, que la cité athénienne du Ve-IVe s. "tende à tenere il luogo strutturale che in altri sistemi occupano le forze di produzione" et qu'ainsi l'idéologie qui se constitue, assure la cohésion du groupe qui s'y identifie (60). Le modèle théorique proposé par M. Godelier répond sans doute davantage à ce que nous attendons car, beaucoup plus large, il évite la difficulté de la mise en place de ce qui pourrait être un nouveau miracle grec (61). Il fait en effet du couple infrastructures/superstructures une distinction de fonctions et non d'institutions. Il peut ainsi montrer qu'une activité sociale

peut dominer l'ensemble des rapports sociaux si en plus de sa finalité et de sa fonction propres, elle assure celle de rapport de production. Il propose alors d'admettre qu'en son sein puisse s'établir un consensus qui permette l'échange du consentement à la domination contre les bienfaits d'un pouvoir symbolique (62).

On ne peut cependant adopter ces modèles tels quels. Il faudrait au moins, étudier les liens entre le système politique et social romain archaïque et les structures de l'activité économique, pour être sûr des antécédents d'une articulation qu'on ne peut esquisser ici qu'à titre d'hypothèse. Mais si le champ de la perception des rapports politiques est bien le champ d'une conscience des rapports sociaux objectifs bien que médiatisés (63), on peut comprendre comment tout comportement d'un homme politique est interprété comme une réponse virtuelle aux aspirations les plus vitales des membres de la communauté. Les paroles et les gestes de l'orateur sont comme ceux du magistrat qu'il est le plus souvent: ils ont l'efficacité des actes d'un homme dont le rôle politique ou religieux est d'assurer la sauvegarde du groupe. Il faut bien tout de même que des effets réels suivent de telles conduites symboliques. La concurrence entre hommes politiques les contraint au moins à les rechercher. Il n'en reste pas moins que l'écart qui s'établit, peut laisser la place à un comportement politique perçu comme satisfaisant bien qu'objectivement il ne puisse l'être. C'est sans doute dans la mise en oeuvre de cette marge que l'on peut comprendre la possibilité qui s'offre à certains aristocrates d'adopter un comportement contraire en fait, à ses buts proclamés. Les normes de comportement communautaires forment toujours le champ de la conscience sociale. Simplement, à l'intérieur de ce champ, la bipolarité de l'éloquence révèle des modes différents de perception et d'expression en organisant les possibilités d'intervention oratoire.

Jean-Michel David (Roma)

NOTE

* Cet article est le fruit de deux exposés que j'ai eu l'occasion de faire à Paris, dans le cadre des travaux du C.E.R.M., et à Trieste, à l'Istituto di Filologia Classica. Je remercie G. Bandelli, P. Botteri, F. Cassola, J. Cels-Saint-Hilaire, F. Favory, P. Levêque, J. Maurin, qui à l'une ou l'autre de ces deux occasions m'ont fait des remarques dont j'ai largement tenu compte.

(1) Cic., *Or.*, 151 et *Br.* 191; *Or.*, 13; *De Or.*, I, 81; *Br.*, 165; cf. 164; *Br.*, 136 et 247; Q.Cic., *Comm.Pet.*, 5; cf. aussi *De Finn.*, III, 4; IV, 24; *De Off.*, II, 35; *Parad.St.*, 4.

(2) J.Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, Paris 1963, pp.518-519; J.Martin, *Die Popularen in der Geschichte der späten Republik*, Diss. Fribourg 1965, p.20; Ch. Meier, *Populares*, "R.E.", Sup.X, 1965, coll.568-569.

(3) G.L.Hendrickson, *The Memoirs of Rutilius Rufus*, "Classical Philology", XXVIII, 1933, pp.157-164; A.Michel, *Rhétorique et Philosophie chez Cicéron*, Paris 1960, pp. 43-58.

(4) *Br.*, 164; un peu plus loin (165), Cicéron dit de Crassus: *et vero fuit in hoc etiam popularis dictio excellens*. Nous avons là un bel exemple d'ambiguïté du mot, car il désigne alors, à la fois l'éloquence que l'on adresse au peuple et celle qui lui plait.

(5) "R.E.", coll.549-568, en part., 555-558, 567; cf. aussi Hellegouarc'h, *Le vocabulaire*, pp.520-524; Martin, *Die Popularen*, pp.210-225, en part. pp.220-222; F.Serrao, *I partiti politici*, in *Classi, partiti e legge nella repubblica romana*, Pise 1974, pp.172; 176-177, admet cette définition, mais c'est du bout des lèvres, pour développer surtout l'idée de deux grands mouvements politiques; cf. d'une façon générale C.Nicolet, *Rome et la conquête du monde méditerranéen*, Paris 1977, pp.434-440.

(6) "R.E.", coll.573-583.

(7) Sur le style oratoire de M.Porcus Cato plus véhément que sa réputation de stoïcien le laisserait supposer cf. *Plut.*, *Cat.min.*, 5, 3-4; cf. aussi H.Nelson, *Cato*

the younger as stoic orator, "Classical Weekly", XLIV, 1950, pp.65-69; W.C.McDermott, *Cato the younger. Loquax or eloquens*, "Classical Bulletin", XLVI, 1970, pp.65-75.

(8) Ch. Meier reconnaît à propos de P.Cornelius Scipio Aemilianus que "Im Sinne der popularen Tradition ist er wohl nie *p. gewesen*" col.583.

(9) Cic., *De Off.*, II, 73.

(10) Cic., *De Or.*, I, 24; III,2; 4; et *Br.*, 304 (*in testimonio contentio et vim accusatoris habebat et copiam*).

(11) *Br.*, 186; *De Off.*, I, 108.

(12) *Br.*, 326: *saepe videbam cum irridentem tum etiam irascentem et stomachantem Philippum*.

(13) *Br.*, 160; d'une façon générale il se tenait à un comportement oratoire plutôt mesuré: Cic., *Br.*, 143; 158; *De Or.*, III, 33.

(14) J.M.David, *Promotion civique et droit à la parole, L.Licinius Crassus, les accusateurs et les rhéteurs latins*, "Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'Ecole Française de Rome", XCI, 1979, 1, pp.167-168.

(15) Meier, "R.E.", coll. 555-556; 558-559; Martin, *Die Popularen*, pp.220-225.

(16) Meier, "R.E.", col.567.

(17) Martin, *Die Popularen*, p.219.

(18) cf. e.g. *Or.* 99-100; Michel, *Rhétorique et Philosophie*, en part. pp.55-64; 266-270; on pourrait insister sur le fait que les modèles de Cicéron sont souvent associés deux par deux, l'un dans un champ, l'autre dans l'autre: cf. *De Oratore*: M.Antonius/L.Licinius Crassus; Sulpicius Rufus/C.Aurelius Cotta; *Brutus*: Ser.Sulpicius Galba/C.Laelius (§§86;89); sur l'emploi du pathétique cf. aussi *Quint.*, VI, 1-2; XI,1.

(19) *Br.*, 164; cf. aussi *Pro Clu.* 134; cf. 130; 77; et *De Or.*, II, 209.

(20) *Pro Clu.*, 139: *cum enim accusator essem et mihi initio proposuissem ut animos et populi Romani et iudicium commoverem*. Cf. *Br.* 304; *Pro Rosc. Amer.* 12; *Quint.*, VI, 1, 9-20.

(21) *Acer* s'emploie aussi bien pour désigner l'incisivité de certains discours que le caractère trop aigu de certaines voix; cf. Dittmann, *Th.L.L.*, ad loc., coll.358;

360 en part. 45-74; cf. *acriter*, coll. 363-364, 79-5. *Acerbus* s'emploie d'abord pour désigner un son ou un discours physiquement, Prinz, *Th.L.L.*, *ad loc.*, col.367, puis moralement désagréable, *ibid.*, col.368, en part. 58 et désigne des adversaires et des ennemis, *ibid.*, col.370, en part. 1-13; cf. *acerbe*, coll. 371-372.

Asper désigne lui aussi un son ou un discours physiquement cf. Hey, *Th.L.L.*, *ad loc.*, col. 810, en part. 57-62, puis moralement désagréable, *ibid.*, col.812, et il s'emploie pour qualifier la cruauté de certains personnages, *ibid.*, col.813; cf. *aspere* coll.815-816, en part. 83-5.

Vehemens désigne lui aussi la violence physique d'un discours d'un comportement ou d'une émotion, cf. à défaut du *Th.L.L.*, Forcellini-De Vit, *Totius Latinitatis Lexicon*, VI, pp.261-262.

On peut noter qu'*Acer*, *Acerbus* et sans doute aussi *Vehemens* trouvent un équivalent grec commun dans δεινός, *Th.L.L.*, coll. 357,55; 369,82; Forcellini, IV, p.405; sur la δεινότης cf. Michel, *Rhétorique et Philosophie*, p. 240.

22) Sur *Turbulentus*, cf. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire*, pp.531-532; sur *Furor* et *Audacia*, cf. A.Weische, *Studien zur politischen Sprache der römischen Republik*, Münster 1966, pp.23-33, en part. p.24, sur l'*eloquentia popularis*.

23) Cf. l'approche de Z.Yavetz, *Levitas popularis*, "Atene e Roma", X, 1965, pp.97-110; *Plebs and Princeps*, Oxford 1969.

24) Cf. *e.g. Br.* 186; 198.

25) Sur l'atticisme et le public cf. *Br.* 283; 289-290; le stoïcisme et le public, *Br.* 120; Cicéron désigne souvent l'*eloquentia popularis* sous la forme de la *vis* et l'oppose à la *lenitas* dans le couple C.Laelius/Ser.Sulpicius Galba §§86; 89; 93; et à *lepos* à propos de M.Antonius §§144; 203; cf. Michel, *Rhétorique et Philosophie*, pp. 238-239.

26) Sur la structure chronologique du *Brutus*, cf. G.V.Sumner, *The Orators in Cicero's Brutus, Prosopography and Chronology*, Toronto 1973, pp.3-5; 159-160, qui

reprend la bibliographie antérieure et en particulier, les travaux de A.E.Douglas et E.Badian qui remarquait déjà des groupements "by subject-matter and by association other than chronological", *Studies in Greek and Roman History*, Oxford 1964, p.241, n.11.

(27) Cf. Appendice, tableau I.

(28) Dio Cass., fgt. 85.

(29) Cic., *Br.*, 224.

(30) Cic., *Br.*, 225.

(31) Cic., *Pro Clu.*, 111.

(32) Cf. références in Appendice, tableau I. Les passages qui concernent C.Licinius Crassus ont été étudiés par C.Nicolet, Conférences à l'E.P.H.E., IVe section, 17, 24 Janvier et 7 Février 1978: cf. Ecole pratique des Hautes Etudes, IVe section, *Annuaire 1977-1978* (à paraître). C'est à ce type de comportements qu'il faudrait rattacher la conduite de P.Clodius qui lui, fait parler le peuple, cf. références in Appendice, tableau I.

(33) Cf. Mommsen, *Dr. Public* II, p.8; VI,1, p.443.

(34) Cf. références in Appendice, tableau I; pour M.Antonius cf. *O.R.F.*⁴, pp.227-229.

(35) Cf. e.g. *Pro Clu.*, 137; Quint., VI,1,21; 30-31; C.Nicolet, *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine*, Paris 1976, pp.464-466.

(36) Cic., 2. *Verr.* I,151.

(37) Cic., *Br.*, 90; cf. autres références in *O.R.F.*⁴ pp.79-80; 112-113; 138-139; *Br.* 82.

(38) Pour les Gracques cf. références in Appendice, tableau I; Cicéron, cf. Plut., *Cic.*, 30, 6-7; Dio Cass. XXXVIII, 14, 7; App., *B.C.*, II,15; Catilina, cf. Sall., *Cat.*, 31.

(39) Ascon., p.28 C. sur les relations entre Scaurus et ces suppliants cf. E.Courtney, *The Prosecution of Scaurus in 54 B.C.*, "Philologus", CV, 1961, pp.151-156; cf. Quint., VI,1,24-27; 30;32; Nicolet, *Le métier de citoyen*, p.501.

(40) Cf. références in Appendice, tableau I.

(41) Sur Scipion Emilien cf. A.Gell., III,4,1; Rutilius Rufus cf. Cic., *De Or.*, I, 227-230; Val.Max., VI,4, 4; Orose, V,17,12 cf. Quint., XI,1,12 et d'une façon générale

rare, VI,1,34; Hendrickson, "C.Ph.", XXVIII, 1933, pp. 159-164, pense que, dans ses mémoires, il critiquait le comportement de Ser.Sulpicius Galba.

(42) Cic., *Br.*, 116; cf. aussi C.Calpurnius Piso (§ 239); l'expression est une métaphore d'origine militaire: celui qui combat à son rang, cf. Forcellini-De Vit, V, p.622 et Tite-Live, IX,19,8; XXII,18,4.

(43) *De Or.*, III,225-227.

(44) Suet., *Div.Iul.*, 55; sur l'élégance comme conséquence d'une tradition familiale cf. Cic., *Br.*, 252.

(45) Sur la notion de chaîne d'*exempla* cf. N.Zorzetti, *Interpretazioni latine*, Padova 1978, p.123, qui la propose comme un moyen de comprendre l'historiographie.

(46) *Promotion civique et droit à la parole, L.Licinius Crassus, les accusateurs et les rhéteurs latins*, "M.E.F.R.A.", XCI, 1979, 1, pp.135-181.

(47) *ibid.*, pp.136-137.

(48) *ibid.*, pp.145-153.

(49) Cf. *supra* n.20.

(50) *ibid.*, pp.162-167.

(51) *ibid.*, pp.167-168;

(52) *ibid.*, pp.156-160; cf. aussi P.L.Schmidt, *Die Anfänge der institutionellen Rhetorik in Rom. Zur Vorgeschichte der augusteischen Rhetorenschulen*, "Festschrift Burck", 1975, pp.183-216. qui associe lui aussi l'interdiction des rhéteurs latins au développement de l'accusation et de la politique *popularis*.

(53) *ibid.*, p.169; cf. surtout Cic., *De Or.*, I,117-121.

(54) Sur cette distinction cf. J.Cohen, *Structure du langage poétique*, Paris 1966, p.204.

(55) Hypothèses de A.Bernardi, *La guerra sociale e la lotta dei partiti in Roma*, "Nuov. Riv. Stor.", 1944-1945, pp.62-79; D.Brendan-Nagle, *An Allied View of the Social War*, "American Journal of Archeology", 1973, pp. 367-378; E.Gabba, *Le origini della guerra sociale e la vita politica romana dopo l'89 a.C.*, "Es. Soc.", pp.193-345; P.Brunt, *Italian Aims at the time of the Social War*, "Journal of Roman Studies", LV, 1965, pp.90-109; C.Nicolet, *Armée et fiscalité, pour un bilan de la conquête romaine*, in *Armées et Fiscalité, Colloque C.N.R.S.*, Paris 1978,

pp.435-452; développées également par E.T.Salmon, *The Causes of the Social War*, "Phoenix", XVI, 1962, pp.107-119.

(56) Cf. sur l'importance des terres collectives et leur confiscation dans l'*ager publicus*, E.Gabba, *Considerazioni sulla decadenza della piccola proprietà contadina nell'Italia centro-meridionale del II sec. a.C.*, "Ktema", II, 1977, pp.269-284.

(57) Cf. E.Badian, *Roman Politics and the Italians*, "Dialoghi di archeologia", IV-V, 2-3, 1970-71, pp.373-420, en part., 381-383; 395-396.

(58) Cf. les mises en série des lois *populâres* de F. Serrao, *I partiti politici*, pp.183-193 et Meier, "R.E.", coll.598-611.

(59) Ils sont nombreux car le rapport entre la domination d'institutions non économiques dans les rapports sociaux des sociétés précapitalistes est un des points majeurs d'interrogation de ces deux dernières décennies, cf. pour l'histoire ancienne, le bilan opéré par M.Vegetti, *Marxismo e società antica*, Milan 1977, pp.35-51. Il est clair que Marx lui-même n'a jamais ignoré ce problème; cf. les passages très cités des *Formes qui précèdent la production capitaliste*, in C.E.R.M., *Sur les sociétés précapitalistes*, Paris 1973, pp.180-226, en part. p.186; 193-194; 203.

(60) D.Lanza-M.Vegetti, *L'ideologia della città*, "Quaderni di storia", I, 1975, pp.1-37, en part. ici p.18; Vegetti, *Marxismo e società antica*, p.53.

(61) Certaines formules de M.Vegetti comme: "La decisione di fare di Atene una polis è presa dai grandi genē ("QS", p.8) rejoignent la tendance qui consiste à attribuer aux classes dominantes une capacité machiavélique d'inventer une idéologie capable de masquer la réalité des rapports sociaux aux yeux des classes dominées mais pas aux leurs.

(62) Cf. en dernier lieu, *La part idéelle du réel. Essai sur l'idéologique*, "L'Homme", XVIII, 3-4, Juill.-Dec.1978, pp.155-188; M.Godelier donne un résumé de ses positions dans *Infrastructures, sociétés, histoire*, "Dialectiques", 21, 1977, pp.41-53.

(63) On se rapproche ici du concept de fausse conscience tel que le définit G.Lukács, *Histoire et Conscience de classe*, Ed. Minuit, Paris 1960, p.72.

Appendice : Tableau I, modes d'expression oratoire des populares relevés par Ch. Meier, R.E., coll. 573 sqq.

<u>Populares</u>	Indications incertaines	Eloquentia popularis Jugements cicéroniens	Eloquentia popularis <u>Actio</u>	<u>Eloquentia non popularis</u>
a/ Les quatre grands <u>populares</u> classiques				
T1. Sempronius Gracchus, tr. pl. 133	Cic. Br. 103 De Or. I, 38 <u>Har. resp. 41</u>		Miseratio, A. Gell, II, 13,5; cf. Dio fgt. 83	
C. Sempronius Gracchus, tr. pl. 123	Cic. Br. 125 <u>Har. resp. 41</u>		Miseratio, Cic. De Or. III, 214 Esclave flûtiste, Plut. T. Gr. 2, 3; Cic. De Or. III, 225; Val. Max. VIII, 10, 1;	
T1. Appuleius Satturninus, tr. pl. 103		<u>Har. resp. 41</u>	Cic. Br. 224 cf. <u>De Leg. III, 26;</u>	
P. Sulpicius Rufus, tr. pl. 88	Cic. Br. 203 De Or. I, 132, III, 31; <u>Har. resp. 41;</u>		Cic. De Or. II, 197; cf. 88;	

b/ Les autres tribuns
de la piébe populares

1. plus ou moins expli-
citement attestés
comme populares

L. Cassius Longinus
tr. pl. 137

C. Papirius Carbo
tr. pl. 131 ou 130

L. Quinctius tr. pl. 74

P. Servilius Rullus
tr. pl. 63

T. Labienus tr. pl. 63

Q. Fufius Calenus
tr. pl. 61

P. Vatinius tr. pl. 59

C. Alfius Flavius
tr. pl. 59

Cic. Br. 103; 296;
De Or., III, 28; 74

Br. 105

Clu. 77; 94

Cic. Br. 223; Clu. 77; 79;
103; III; 93; 95; 130;

Cic. Leg. ag., II, 13;

In Vet. 4

<p>P. Clodius tr. pl. 58</p> <p>2. autres individus non moins populaires que les précédents mais non attestés</p> <p>C. Licinius Macer tr. pl. 73</p>	<p>fait parler le peuple Cic. <u>Q. fr.</u> II, 3, 2;</p> <p>Cic. <u>Br.</u> 238</p>
<p>Cn (?) Sicinius tr. pl. 76</p> <p>M. Lollius Palicanus tr. pl. 71</p>	<p>produit l'homme que Verres a fait battre de verges Cic. 2 <u>Verr.</u> I, 122;</p>
<p>T. Ampius Balbus tr. pl. 63</p> <p>M. Fulvius Flaccus tr. pl. 122</p> <p>A. Gabinius tr. pl. 139</p> <p>C. Licinius Crassus tr. pl. 145</p> <p>C. Curiatius tr. pl. 138</p>	<p>se tourne vers le peuple; Cic. <u>Lael.</u> 96; Varr. <u>R.R.</u> I, 2, 9;</p>

C. Norbanus, tr. pl. 103		
C. Servilius Glaucia, tr. pl. 101	Cic. Br. 224	
Sex. Titius, tr. pl. 99		salutatio, Cic. Br. 225; cf. <u>De Or.</u> II, 48
L. Equitius, tr. pl. 99		
P. Furius, tr. pl. 99		
Cn. Papius Carbo, tr. pl. 92		Cic. Br. 223
Q. Varius Hibrida tr. pl. 90		Cic. Br. 221
C. Cornelius, tr. pl. 67		
A. Gabinius, tr. pl. 67		
C. Manlius, tr. pl. 66		In Pts. 27
C. Memmius, tr. pl. 66		Phil. XI, 18
Q. Caecilius Metellus Nepos, tr. pl. 62		Br. 247
		Plut. Cic. 26, 9

L. Flavius, tr. pl. 60

C. Messius, tr. pl. 57

C. Porcius Cato,
tr. pl. 56

C. Trebonius,
tr. pl. 55

M. Coelius Vinicianus,
tr. pl. 53

C. Lucilius Hirrus,
tr. pl. 53

T. Munatius Plancus
Byrsa, tr. pl. 52

Q. Pompeius Rufus,
tr. pl. 52

C. Sallustius Crispus,
tr. pl. 52

C. Scribonius Curio,
tr. pl. 50

AH. I, 19,4

Q. fr. II, 3,3

Miseratio, Ascon. p. 28 C.

expose le corps de Clodius
Ascon. pp. 32-33 C;
Dio, XL, 49;
App. B.C., II, 21;

1d.

3/ Tribuns qui ont employé des méthodes populaires, sans l'être proprement parler

M. Livius Drusus,
tr. pl. 122

Cic. Br. 109

M. Livius Drusus,
tr. pl. 91

Cic. Br. 222

L. Roscius Otho,
tr. pl. 67

M. Porcius Cato
tr. pl. 62

Cic. Br. 118; Parad. pr. 1; Sest. 61; cf. VELL. II, 35, 3
Att. I, 14, 5

L. Marius, tr. pl. 62

P. Sestius, tr. pl. 57

T. Annius Milo,
tr. pl. 57

Miseratio, Ascon. p. 28 C
Refus de miseratio,
Cic. MII, 92; 95; 101, 105;
Plut. CIC. 36;

c/ Populaires qui n'étaient pas tribuns de la plèbe

L. Licinius Crassus

Cic. Br. 143

Br. 164; 165

Cic. Br. 168

L. Cornelius Cinna			
M. Aemilius Lepidus			
C. Iulius Caesar	Suet. <u>Iul.</u> 55,2		Cic. <u>Br.</u> 252; 261; Montre l'image de Marius Plut. <u>Caes.</u> 5; cf. Flor. II.11.5.
Q. Fufius Calenus (cf. <u>supra</u>)			
P. Clodius (cf. <u>supra</u>)			
Gellius Poplicola			
Q. Pompeius		Rep. III, 28	Miseratio, Cic. <u>De Off.</u> III, 109;
M. Marius Gratidianus			Cic. <u>Br.</u> 223
L. Sergius Catilina		Mur. 49; <u>Catil.</u> III, 17 (contexte tout à fait particulier)	Miseratio, Sall. <u>Cat.</u> 31,5
d/ <u>Principes civitatis populares</u>			
C. Marius (cf. <u>supra</u>)			

Cn. Pompeius Magnus

Cic. Br. 239;
Plut. Crass. 7,4

M. Licinius Crassus

Plut. Crass. 7,4

C. Iulius Caesar
(cf. supra)

P. Cornelius Scipio
Aemilianus

Cic. De Or. III, 28;
Lael. 96

e/ Individus qui,
ut dicitur, furent
considérés comme
populares

P. Valerius Poplicola

Fait incliner les fais-
ceaux devant le peuple,
Cic. Rep. II, 53;
I. Live II, 7,7;
Plut. Publ. 10,7;
Dionys. V 19, 3;
cf. Cic. Rep. I, 40, 62

C. Cornelius Scipio
Aemilianus (cf. supra)

L. Licinius Crassus
Dives Mucianus

Cic. De Or. I, 170;

Refus de miseratio
A. Gell, III, 4,11;
superbia à l'égard
du peuple, Scip.
apophth. 22 (II, p. 828)
Plut. fib. Grac. 21,8;
Polyaen. VIII 16,3
Val Max. VI 2,3;
De vir. fil. 58,8;

P. Mucius Scaevola

Cic. Br. 108

Q. Pompeius (cf. supra)

Tableau II. Activité politique des orateurs de la véhémence (série complémentaire, cf. supra, p. 000)

	Activité de type <u>popularis</u>	Activité de type non <u>popularis</u>
App. Claudius Pulcher (§. 108; cf. Münzer, <u>R.E.</u> , n° 295)	beau-père et partisan de T. Gracchus	
P. Decius (Subolo?) (§. 108; cf. Münzer, <u>R.E.</u> , n° 9)	accuse L. Opimius, entre en conflit avec M. Aemilius Scaurus	
Sp. Thorius (§. 136; cf. Münzer, <u>R.E.</u> , n° 2)	auteur d'une loi agraire	
M. Antonius (§§ 141-142; 144; 215; cf. Klebs, <u>R.E.</u> , n° 28)	sur ses rapports avec Marius, cf. surtout <u>Badian Studies</u> , pp. 46-59; Calboli, <u>Giorn. Ital. Filol.</u> , XXIV, 1972, pp. 150-172;	
Q. Sertorius (§. 180; cf. Schulten, <u>R.E.</u> , n° 3; Promotion civique, <u>MEFRA</u> , XCI, 1979, pp. 156-157)	marianiste	
C. Gargonius (<u>ibid.</u> , Promotion civique, <u>ibid.</u>)	marianiste	
T. Iunius L.f. (<u>ibid.</u> ; cf. Münzer, <u>R.E.</u> , n° 32)		cf. tableau I
Cn. Papirius Carbo (§. 223)		cf. tableau I
M. Marius Gratidianus (§. 223)		

L. Quinctius (§ 223)	cf. tableau I
M. Lollius Palicanus (§ 223)	cf. tableau I
L. Appuleius Saturninus (§ 224)	cf. tableau I
Sex. Titius (§ 225)	cf. tableau I
P. Antistius (§ 226; cf. Klebs, R.E., n° 18)	Avec P. Sulpicius Rufus, s'oppose à C. Julius Caesar Strabo
C. Flavius Fimbria (§ 233 ; cf. Münzer, R.E., n° 88)	marianiste
C. Licinius Macer (§ 238)	cf. tableau I
Q. Pompeius A.f. Bithynicus (§ 240; cf. Miltner, R.E., n° 25)	-
P. Autronius (§ 241; cf. Klebs, R.E., n° 7)	participe à la conjuration de Catilina
L. Octavius Reatinus (§ 241; cf. Münzer, R.E., n° 28)	-
C. Aelius Staienus (§ 241; cf. Münzer, R.E., s.v. Staienus)	-
C. Casconius Calidianus (§ 242; cf. Münzer, R.E., n° 4 et 12)	-

Q. Arrius (§ 242; cf. Klebs, R.E., n° 8)

M. Pontidius (§ 246; cf. Münzer R.E., n° 3)

Q. Caecilius Metellus Celer (§ 247; cf. Münzer, R.E., n° 86)

Q. Caecilius Metellus Nepos (§ 247)

L. Cornelius Lentulus Crus (§ 268; cf. Münzer, R.E., n° 218)

Césarien, témoignage contre T. Annius Milo

-

-

cf. tableau I

Adversaire de la proposition agraire de L. Flavius

Accusé P. Clodius Pulcher en 61 partisan du retour de Cicéron